

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1301

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-Saint-Martin

Objet : Travaux d'élargissement de la rue du Prado - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimefeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022**Délibération n° 2022-1301**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-Saint-Martin

Objet : Travaux d'élargissement de la rue du Prado - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement Élargissement rue du Prado située à Fontaines-Saint-Martin fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La rue du Prado se situe dans un secteur en forte mutation avec une augmentation importante du trafic ces dernières années, une densification urbaine importante avec la sortie de plusieurs opérations de logements à proximité de la rue et qui vont venir un peu plus densifier le trafic. Les principales opérations de logements qui sortent de terre sont décrites ci-dessous :

- le projet urbain partenarial (PUP) Mollières, représente 75 logements en cours de construction et desservis directement par la rue du Prado,
- le PUP du Prado, représente 70 logements, également en bordure de la rue du Prado,
- le projet secteur du Château, construit récemment qui représente 80 logements.

La rue du Prado est, de plus, bordée, d'un côté, par le ruisseau Vallon des Vosges qui a été aménagé en aval en 2019 par la direction de l'eau, afin de limiter les crues vingtenales et, de l'autre côté, par un mur en pierres dorées sur des fonciers privés avec la présence d'un emplacement réservé (ER).

La rue, sur sa partie la plus contrainte, mesure 6 m de large et n'est pas aménagée pour les modes actifs, alors même que des écoliers y circulent quotidiennement.

Actuellement, les voitures circulent très vite et, malgré les aménagements réalisés par la subdivision (potelets), la vitesse de 30 km/h est encore loin d'être respectée.

Le projet consiste donc à élargir la voirie pour qu'elle soit fréquentable par les piétons et les cyclistes et pour pouvoir limiter la vitesse des voitures.

L'acquisition de l'ER va permettre d'élargir la voirie à un profil de 10 m et de créer une voie verte du côté du ruisseau Vallon des Vosges de 3,5 m de large. Des plateaux et des alternats seront réalisés en entrée et sortie du projet pour également limiter la circulation à 30 km/h des véhicules.

II - Objectifs

Ces aménagements doivent donc permettre, à terme, de :

- sécuriser les liaisons piétonnes,
- permettre aux cyclistes de circuler sur cet axe,
- retrouver une desserte inter-quartiers,
- préserver les éléments patrimoniaux (portail, reconstitution d'un mur avec parements en pierres),
- conserver une partie du stationnement nécessaire aux riverains du site (4 places de stationnement),

- réduire la vitesse,
- rééquilibrer la part modale de chacun.

III - Plan de financement

La réalisation des travaux d'élargissement de la rue du Prado a nécessité des acquisitions foncières pour lesquelles les négociations ont débuté en fin d'année 2018 et qui seront finalisées très prochainement. Ces acquisitions ont été faites à l'amiable.

La consultation travaux est lancée et les marchés seront attribués début octobre, afin de pouvoir démarrer les travaux en début d'année 2023.

Une autorisation de programme travaux/études/acquisitions foncières a été délibérée par délibération du Conseil n° 2018-3130 du 5 novembre 2018. Le montant des dépenses était alors estimé de la manière suivante :

- 170 000 € TTC d'études de maîtrise d'œuvre et diverses études techniques,
- 1 500 000 € TTC pour les travaux d'infrastructure,
- 100 000 € TTC pour les acquisitions foncières.

Depuis des études géotechniques complémentaires ont été réalisées et ont mis en avant la nécessité de réaliser des travaux de renforcement de la voirie supplémentaires du fait de la constitution des sols et du problème de stabilité et la nécessité de créer un ouvrage complémentaire pour maintenir la berge en bordure du ruisseau du Vallon des Vosges et éviter ainsi son effondrement.

Il est donc aujourd'hui nécessaire, pour pouvoir réaliser les travaux, de voter une autorisation de programme complémentaire, d'un montant de 590 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'enveloppe complémentaire pour réaliser les travaux d'élargissement supplémentaires de la rue du Prado.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains pour un montant de 590 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en 2024,
- 90 000 € en 2025,

sur l'opération n° 0P06O5365.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 360 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-289041-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
